

11 July 1571

Monsieur de Lammes. J'ayant veu les nouvelles que font courir
vos gens du vij. du mois par maudiz, enuoyez par mes deux delaissez,
de vous de l'ambassade de tresbonne affection, vous priant que
quant y auuez desiré la comodité, mes braves, faire si bonne
part, et pouuez estre bien assurez que me mes trouvez
J'ayrat et tenez aduise,

J'ay de mesme veu ce que vous auez traicté avecq ceux font par
M. de S. supuant que se vous auiez par deuant un party
de S. et suis bien aise d'entendre la bonne affection y laquelle
vous l'avez trouue, vous priant de l'entretenir tousiours y faire
aultant que sera possible, que de ma part l'egard y ay, ne
pendant supuant un aduis de traicté avecq le mayestat
de France veu ou du moins aucun des principaux, pour aduis
si l'on y pourroit tant mieux l'aire au bout. Vous priant
que de ma part vous braves, aussi aduise de tout bon
moyen que l'on y a le pouoir de faire et mes donnez aduis
Qui sera l'endroit ou ayra mes mes bons et mandemens
de tresbonne grace et vraye d'ice.

175



Monsieur de Lammes, vous donnez de tresbonne lie et
longue de Dieunobles le vij. jour de Juillet
1571.

Le Roy a son commandement

Guille de Nassay

[Faint, illegible handwriting]



[Faint, illegible handwriting]



[Faint, illegible handwriting]





